

LES GRANDES PHASES DE LA PROSTITUTION EN CÔTE D'IVOIRE (1894-1957)

The big phases of prostitution in Côte d'Ivoire (1894-1957)

NAMORY DOUMBIA

Université Félix Houphouët-Boigny
d'Abidjan-Cocody

Email : doumbianamory36@gmail.com

iD ORCID : <https://orcid.org/0009-0009-2897-0424>

RÉSUMÉ

À l'instar de toutes les sociétés humaines, la prostitution fut une pratique bien réelle dans la société coloniale ivoirienne en dépit des nombreuses actions de répressions de l'autorité coloniale contre les prostituées. Cet article, qui s'inscrit dans le champ historiographique de l'histoire par le bas, propose d'explorer le phénomène de la prostitution dans la colonie de la Côte d'Ivoire. Plus précisément, il interroge l'évolution de la prostitution dans la colonie de la Côte d'Ivoire. L'objectif ici est de mettre en lumière les grandes phases de la prostitution en Côte d'Ivoire de 1894 à 1957. L'étude s'appuie principalement sur des sources d'archives, des sources orales, des sources imprimées, et des travaux scientifiques. La démarche méthodologique consiste à faire le croisement de ces différentes sources et travaux scientifiques. L'exploitation des sources a permis de dégager trois (3) grandes phases dans l'évolution de la prostitution en Côte d'Ivoire de 1894 à 1957 : une phase de clandestinité (1894-1909), une phase d'officialisation (1909-1951) et une phase d'intensification (1951-1957).

MOTS-CLÉ : Prostitution ; Clandestinité ; Officialisation ; Intensification ; Côte d'Ivoire.

ABSTRACT

As in all human societies, prostitution was a very real practice in colonial Ivory Coast society, despite the numerous repressive actions of the colonial authorities against prostitutes. This article, which is part of the historiographic field of history from below, proposes to explore the phenomenon of prostitution in the colony of Côte d'Ivoire. More precisely, it questions the evolution of prostitution in the colony of Côte d'Ivoire. The objective here is to highlight the major stages of prostitution in Côte d'Ivoire from 1894 to 1957. The study is based mainly on archival and oral sources, as well as scientific works. The methodological approach consists of cross-referencing these different sources and scientific works. The exploitation of the sources made it possible to identify three (3) major stages in the evolution of prostitution in Côte d'Ivoire from 1894 to 1957: a phase of clandestinity (1894-1909), a stage of officialization (1909-1951) and a stage of intensification (1951-1957).

KEYWORDS: Prostitution ; Clandestinity ; Formalisation ; Intensification ; Côte d'Ivoire.

Introduction

Quand on parcourt *Bibliographie de l'histoire de la Côte d'Ivoire* de Loucou (1982), on remarque que l'historiographie ivoirienne n'est pas suffisamment garnie en termes d'écrits sur le phénomène de la marginalité sociale. C'est ce constat qui motive l'orientation de ce travail dans le champ du courant historiographique d'Histoire d'en-bas (History from below)¹²⁴, qui prend ses origines en Angleterre avec notamment l'ouvrage d'Edward Palmer Thompson (1963). Dans cet ouvrage, comme il le dit lui-même, Thompson écrit une véritable histoire d'en-bas de la révolution industrielle en Angleterre à travers l'étude approfondie des ouvriers de ladite révolution. Ce courant historiographique invite à braquer les projecteurs de l'histoire sur les phénomènes sociaux tels que la criminalité, le banditisme, le vagabondage, la délinquance, la mendicité, la prostitution, etc.

C'est dans ce cadre que la présente étude s'intéresse aux grandes phases de la prostitution en Côte d'Ivoire de 1894 à 1957. La borne supérieure, qui est 1894, marque le début de la lutte contre les marginaux de la nouvelle colonie de Côte d'Ivoire. En effet, le 29 Décembre 1894, le Lieutenant-gouverneur, Louis Gustave Binger, prend un arrêté visant à réglementer le service de la police de Grand-Bassam (Archives Nationales de Côte d'Ivoire, ci-après A.N.C.I., 1FF89, 1907). Avec cet arrêté, la police, premier instrument de la régularisation sociale, voit le jour à Grand-Bassam. L'objectif de cet arrêté est de lutter contre toutes les formes de la marginalité sociale afin de permettre à l'administration coloniale d'avoir un contrôle total sur le territoire et ses hommes en vue de l'exploitation maximale de la colonie. Dotée de moyens de répression, la police a pour mission d'endiguer la marginalité sociale dans la colonie. Prise comme date de départ, 1894 permet donc de mettre en lumière l'intérêt que le colonisateur français accorde à la lutte contre les marginaux. Cette date permet aussi et surtout de savoir si l'existence d'un instrument de répression et de punition suffit pour enrayer la marginalité dans la société ou encore si malgré l'existence de moyens de répression, des processus sociaux contraignent certains individus à devenir des marginaux, bravant ainsi les normes et surtout les instruments de répression et de régulation sociale.

Quant à la borne inférieure, 1957, elle permet, grâce à une étude menée par Rouch & Bernus (1957) à partir d'enquêtes réalisées à Treichville et à Adjamé la même année, de mesurer l'ampleur de la prostitution à Abidjan à cette période. Cela permet de savoir que la prostitution, qui était strictement surveillée par l'autorité coloniale depuis 1908, date de sa première réglementation à Abidjan et à Bassam, est finalement devenue un phénomène social public (A.N.C.I., 1FF146, 1912). Dominée par la clandestinité dans les débuts de la colonisation, la prostitution devient publique et s'exerce de plus en plus sans trop de contrôles ni de contraintes. Cette situation fait ressortir le fait que le grand mouvement migratoire, les processus sociaux et

¹²⁴ Concept utilisé par Edward Palmer THOMPSON pour désigner l'Histoire du menu peuple.

l'explosion démographique que connaît la ville d'Abidjan, permettent à la prostitution de s'affirmer, échappant ainsi au contrôle de l'administration coloniale. C'est ce processus qui justifie le choix de cette date.

Cette étude porte sur trois centres urbains : Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan. En effet, ces trois centres urbains ont été choisis pour deux raisons. D'abord, ils ont été respectivement les trois capitales de la colonie de Côte d'Ivoire. À cet effet, ils ont pris une avance sérieuse sur les autres villes en termes d'urbanisation. Les principaux travaux d'urbanisme dans la colonie ont été à l'actif de ces trois villes qui, grâce à leur statut de capitale, devaient refléter l'image de l'administration coloniale. Tout a donc été mis en place pour favoriser ces centres urbains par rapport aux autres. Cela entraîne la polarisation des principales activités économiques et commerciales autour de Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan. Comme conséquence logique, ces trois centres urbains attirent la convoitise des populations des autres villes de la colonie et même celles des autres colonies de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.). Cela provoque dans ces villes de nombreux problèmes d'ordre social tels que la délinquance, la prostitution, l'alcoolisme, etc.

Ensuite, ces trois centres urbains ont été choisis aussi parce que, de par leurs nombreux avantages, ils sont plus aptes à porter les germes de la marginalité sociale par rapport aux autres villes. Car la marge se « dessine » plus facilement et plus rapidement dans les grands centres urbains où la sociabilité est le plus souvent fragile et où il y a à manger et à boire pour tout le monde, y compris les marginaux.

Notons que le mot prostitution est issu du latin *prostitutio* qui signifie « livrer son corps aux plaisirs sexuels d'autrui, pour de l'argent » et d'en faire métier ; l'exercice de ce métier, le phénomène social qu'il représente (Dictionnaire le Robert-VUEF, 2002). La prostitution renvoie généralement à des relations sexuelles entre hommes et femmes qui impliquent une transaction économique : pour les femmes, un service ou une prestation comprenant l'usage sexuel, pour les hommes, l'exercice d'une compensation ou d'une rétribution. Elle s'accommode à des comportements sexuels non acceptables socialement et est principalement considérée comme étant un espace déviant, voir immoral (Gueu, 2016).

Ce travail questionne l'évolution de la prostitution en Côte d'Ivoire de 1894 à 1957 afin d'en saisir les ruptures et les continuités dans un contexte marqué parfois par la répression coloniale. La démarche méthodologique, qui consiste à faire le croisement de différentes sources (sources d'archives, des sources orales, des sources imprimées) et travaux scientifiques, permet de répondre à cette problématique.

Elle a notamment permis de noter que de 1894 à 1957, la prostitution connaît trois grandes phases à Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan : une phase de clandestinité (1894-1909), une phase d'officialisation (1909-1951) et une phase d'intensification (1951-1957).

1. La prostitution : une pratique clandestine et largement dominée par la clientèle européenne : 1894-1909

De 1894 à 1909, la prostitution est une affaire largement européenne, c'est-à-dire que ce sont les célibataires européens qui animent et qui entretiennent la prostitution. Ce sont eux qui en constituent l'essentiel de la clientèle. En effet, pour les besoins de la colonisation, la métropole affecte plusieurs Européens dans la colonie en tant que fonctionnaires. La plupart de ces fonctionnaires coloniaux viennent sans leurs épouses (pour ceux qui sont mariés). L'objectif de la métropole étant d'exploiter au maximum la colonie, elle impose à cet effet un certain nombre de conditions aux fonctionnaires européens qui y sont affectés.

L'administration déconseillait vivement aux fonctionnaires européens de faire venir leurs épouses durant leur premier séjour, non seulement à cause des conditions climatiques (climat agressif) et des conditions d'existence (épidémies, exigüité des logements), mais aussi à cause de la rentabilité fonctionnelle qu'elle espérait d'eux. Vraisemblablement pour les mêmes raisons, les grandes compagnies recrutaient leur personnel parmi les seuls célibataires ; les clauses des contrats leur interdisaient le mariage avant la fin du troisième séjour, soit six ans de service (N'golo, 1981, p. 96).

Ces mesures de l'administration et des grandes compagnies commerciales entraînent la présence d'un grand nombre de célibataires européens à Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan. Ces derniers, aidés par l'administration¹²⁵, entretiennent des relations de prostitution avec les femmes africaines afin de faire face à leur statut de célibat. Ils ne se privaient donc pas de se lancer dans des aventures amoureuses pour satisfaire leurs besoins physiologiques probablement moyennant quelque chose d'autant plus qu'ils n'étaient pas disposés à se marier avec les femmes indigènes. Par ce genre d'attitude, la prostitution devient un mode de vie dans le milieu colonial et l'autorité coloniale paraît peu regardante sur ce sujet ; peut-être parce qu'elle ne paraissait pas encore comme un danger pour la colonie (Bekoin, 2010, p. 356). C'est pour cela que l'autorité coloniale était peu regardante et moins exigeante sur la question de la prostitution. Cela ne signifie pourtant pas qu'elle n'avait pas un regard sur cette pratique. Elle regardait faire parce qu'elle estimait qu'elle ne représentait pas de danger particulier et une entrave au bon fonctionnement de la colonie.

Il est évident de constater ici que l'administration coloniale n'était pas du tout opposée à la prostitution. Bien au contraire, elle incitait et encourageait sa pratique afin de permettre à ses fonctionnaires de trouver une réponse à leur situation en cas de besoin. Il était difficile d'en être autrement puisqu'il fallait éviter de provoquer une crise ou une révolte des fonctionnaires. La prostitution participait en quelque sorte à la quiétude et au bon fonctionnement de la colonie puisqu'elle empêchait les fonctionnaires célibataires de l'administration coloniale de lancer des révoltes et revendications relatives à leur sexualité. Bien qu'étant clandestine, la prostitution était

¹²⁵ Il faut noter que l'administration coloniale n'interdit pas la pratique de la prostitution. Bien au contraire, elle prend de nombreuses mesures pour pouvoir protéger les célibataires européens qui fréquentent régulièrement les filles publiques.

une pratique qui évoluait tranquillement dans la colonie de Côte d'Ivoire sans contraintes majeures venant de l'autorité coloniale.

À Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan, la prostitution progresse petit-à-petit. Mais il n'y a pas encore de corps constitué de prostituées de façon officielle. La pratique est encore clandestine. Les célibataires européens qui désirent s'attacher les services des prostituées, passent par les domestiques qui sont à leur service, communément appelés « boys » (N'golo, 1981, p. 150). Ce sont les boys qui servent d'intermédiaires entre célibataires européens et prostituées africaines. Ce sont eux qui font la recherche et qui choisissent les belles filles, les filles convenables à leurs patrons. Le boy a l'avantage d'avoir une bonne connaissance des deux mondes. Il connaît parfaitement le monde « noir », son monde d'origine. Il connaît aussi le monde « blanc », le monde avec lequel il est en contact permanent et quotidien. À Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan, la prostitution prend de l'ampleur progressivement. Presque tous les célibataires européens ont leur « mouso¹²⁶ ».

Avant l'année 1909, la prostitution est encore clandestine. Les filles africaines qui s'y adonnent, en complicité avec les boys, se cachent pour la pratiquer. En effet, la conscience populaire africaine n'admet pas qu'une fille se livre à une pratique telle que la prostitution qui non seulement déshonore la prostituée elle-même, mais aussi et surtout sa famille. C'est au nom de ces principes que les filles se cachent pour exercer la prostitution, qui est l'un des « symboles de l'anormalité sociale » dans les sociétés africaines (Faye & Thioub, 2003, p. 98).

Petit-à-petit, le phénomène devient un véritable fait social, qui finit par interpeller l'autorité coloniale qui, pour des raisons sanitaires, décide de donner un statut clair aux prostituées. C'est ainsi que le 12 janvier 1909, un arrêté est pris pour réglementer la prostitution à Abidjan et Bassam. Cet arrêté officialise donc la pratique de la prostitution à Abidjan et Grand-Bassam.

2. Période de l'officialisation de la prostitution : 1909-1951

L'administration coloniale prend un arrêté le 12 janvier 1909 pour réglementer la prostitution à Grand-Bassam et Abidjan (A.N.C.I, 1FF146, 1912). Cet arrêté donne un statut clair aux prostituées. Désormais, elles sont appelées filles publiques ou filles soumises, c'est-à-dire « *celles qui se livrent habituellement à la prostitution* » (A.N.C.I, 1FF146, 1912). À partir de cet arrêté, la prostitution devient un métier reconnu à Grand-Bassam et Abidjan. Cette mesure d'officialisation permet à l'administration elle-même de se libérer de ce fardeau de confinement de la prostitution dans un contexte où sa pratique s'amplifiait de jour en jour. L'administration coloniale trouvait aussi son salut dans l'officialisation de la prostitution puisque cela est de nature à lui permettre de mieux contrôler cette pratique sous toutes ses formes. En effet, dans la clandestinité, la pratique de la prostitution était à même de susciter

¹²⁶ Les filles qui servaient de prostituées aux célibataires européens étaient qualifiées de « mouso » par les populations africaines de la colonie de Côte d'Ivoire.

d'autres problèmes susceptibles de plonger la colonie dans une sorte de chaos. On peut notamment évoquer le cas de la crise sanitaire avec son lot de désolations et de dévastations. L'officialisation de la prostitution répondait donc en quelques sortes à une stratégie de bon management de la colonie.

L'officialisation de la prostitution permet alors à plusieurs femmes de se livrer à cette pratique en toute conscience et même à visage découvert. Ces prostituées déclarées officiellement dans les registres de l'administration coloniale étaient qualifiées de « filles publiques ». Ces filles publiques étaient couvertes et protégées par les textes et normes officielles de la colonie. Elles pratiquaient donc leur métier en toute quiétude et sans aucun risque de représailles de la part de l'autorité coloniale. Leurs coordonnées personnelles et géographiques étaient connues par les officiels et les fonctionnaires de l'administration coloniale ivoirienne.

À côté des filles publiques, qui sont reconnues officiellement, il y a des prostituées clandestines. Ces dernières refusent de se déclarer à l'autorité. Elles pratiquent la prostitution en cachette malgré son officialisation. Ce comportement peut s'expliquer par le fait que la prostitution soit considérée comme une pratique déshonorante dans l'imaginaire collectif africain. Certaines femmes, bien que pratiquant la prostitution, préféraient donc demeurer dans la clandestinité malgré son officialisation. Elles estimaient que le fait d'aller se faire enregistrer officiellement dans les registres de l'administration les exposerait et jetterait le discrédit et le déshonneur sur leur réputation et leur dignité de femmes. Au nom donc de ce principe d'ordre culturel, plusieurs femmes pratiquaient toujours la prostitution dans la clandestinité en refusant catégoriquement d'aller se faire enregistrer par l'autorité coloniale.

Cette clandestinité n'arrange pas du tout l'administration puisque les prostituées clandestines échappent à son contrôle ; ce qui peut s'avérer une menace pour la vie sanitaire de la colonie. Il faut rappeler que l'objectif principal de l'officialisation de la prostitution dans la colonie de Côte d'Ivoire est d'ordre sanitaire. En effet, avec l'officialisation de la prostitution, l'autorité coloniale entend contrôler efficacement la santé des prostituées afin de prévenir et de lutter efficacement contre toutes les éventuelles maladies provoquées ou susceptibles d'être provoquées par cette pratique. Pour éviter que les prostituées clandestines, c'est-à-dire celles qui ne sont pas identifiées dans les registres officiels, et qui, par conséquent échappent aux visites médicales, empêchent l'autorité coloniale à atteindre ses objectifs sanitaires, celle-ci décide alors d'organiser des rafles dans le but de traquer ces prostituées clandestines. Mais ces rafles s'avèrent inefficaces puisqu'elles ne parviennent pas à mettre fin à la prostitution clandestine.

La prostitution continue ainsi son chemin au point de devenir un véritable problème de santé. N'étant pas en mesure de contrôler totalement les prostituées clandestines, l'administration coloniale décide de se concentrer sur les prostituées officielles. En 1930, à Bassam, elle institue une visite hebdomadaire des prostituées avec hospitalisation obligatoire de toutes les femmes malades. Les prostituées d'Abidjan partaient aussi à Bassam pour leur visite (Domergue-Cloarec, 1984, p. 445).

L'hôpital de Grand-Bassam devient alors un grand centre de consultation des prostituées. À cette époque, les prostituées officielles n'étaient pas nombreuses.

Malgré l'officialisation, il est bon de souligner que la prostitution n'était pas encore une pratique populaire, ou du moins, les prostituées n'osaient pas trop s'afficher malgré la reconnaissance de leur métier par l'autorité coloniale. Même les prostituées qui avaient officiellement accepté de se faire identifier et enregistrer n'osaient pas s'afficher totalement dans l'exercice de leur métier. Les propos d'un de nos informateurs collent bien avec cette réalité : « les prostituées n'étaient pas très nombreuses avant les années 1950. Les quelques rares prostituées qui étaient là se cachaient pour exercer leur métier¹²⁷. » Cela montre le caractère gênant de la prostitution à cette époque.

Il faut noter qu'à cette époque, juste avant les années 1950, les clients des prostituées étaient largement constitués d'Européens. Cette réalité est décrite par une enquête de l'étude.

Plusieurs femmes venaient à Bingerville pour se prostituer aux Blancs. Elles étaient souvent encouragées par leurs parents qui estimaient que c'était un privilège que leur fille soit avec un Blanc. Ces filles se livraient même à des pratiques occultes pour pouvoir mieux séduire les Blancs. Et ce sont ces femmes qui ont fait les enfants métis avec les Blancs. Ce sont ces enfants qui habitaient l'actuel orphelinat de Bingerville¹²⁸.

Mais, progressivement, la clientèle, qui était largement constituée de célibataires européens, commence à devenir hétérogène. Les fonctionnaires et autres travailleurs africains de Grand-Bassam, de Bingerville et d'Abidjan, qui vivent dans le célibat, s'attachent aussi les services des prostituées. Le phénomène se généralise alors petit-à-petit. Il convient de souligner que les fonctionnaires et travailleurs africains, qui étaient déjà mariés avant leur affectation ou recrutement, ne venaient pas automatiquement avec leurs épouses dans la ville où ils étaient appelés à exercer. Certains de ces fonctionnaires et travailleurs africains sollicitaient souvent les prostituées pour satisfaire leur besoin. Ces derniers constituent, avec les Européens, la nouvelle configuration de la clientèle de la prostitution dans la colonie de Côte d'Ivoire. Cela contribue largement à booster cette pratique sexuelle et commerciale.

À cette période, la prostitution commence à représenter un grand intérêt tant pour les prostituées que pour certains parents. En effet, vu le mystère qui entoure l'homme « blanc », c'est une fierté pour une jeune africaine de partager l'intimité de ce dernier. Grâce à ce métier, les prostituées entrent dans le monde des Européens. Cela leur permet donc d'avoir plusieurs privilèges par rapport à leurs sœurs qui ne pratiquent pas la prostitution. Au-delà de l'aspect de l'homme « blanc », c'est aussi une fierté pour les prostituées d'avoir des relations intimes avec les fonctionnaires et travailleurs africains de Grand-Bassam, de Bingerville et d'Abidjan. À côté de cette

¹²⁷ I. Coulibaly. (15 Octobre 2016). Entretien réalisé à Bingerville, quartier Gbagba.

¹²⁸ R. Beugré. (16 Octobre 2016). Entretien réalisé à Adjamé-Bingerville.

fierté, il y a surtout l'avantage financier et matériel que procure la prostitution à ses pratiquantes. Ces différents avantages attirent de plus en plus les femmes à s'adonner à cette pratique. Dès lors, le phénomène connaît une progression rapide.

La progression de la prostitution amène l'administration coloniale à prendre un autre arrêté le 14 janvier 1936. Cet arrêté étend la réglementation de la prostitution aux autres villes de la colonie (Domergue-Cloarec, 1984, p. 655). Ces nombreux arrêtés pris par le colonisateur pour réglementer la prostitution se révèlent inutiles dans la mesure où plusieurs prostituées ne se conforment pas aux règles prévues par ces arrêtés. Pis, avec l'ouverture du P.A.A. en 1951, la prostitution prend de l'envergure, surtout dans la ville d'Abidjan.

3. Période d'intensification de la prostitution : 1951-1957

Avant les années 1950, la prostitution est majoritairement pratiquée par les jeunes femmes ivoiriennes. Ces dernières venaient des différentes localités de la colonie pour s'adonner à cette pratique à Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan. Mais dans les années 1950, cette réalité connaît une évolution. En effet, outre les femmes ivoiriennes, plusieurs femmes étrangères (nigérianes et ghanéennes surtout) viennent spécialement à Abidjan pour pratiquer ce métier. La commune de Treichville est leur quartier général. L'un de nos enquêtés donne des précisions à ce niveau. « Dans les années 1950, la prostitution s'est développée ici à Treichville. Les femmes ghanéennes étaient nombreuses ici et ça marchait beaucoup. Plusieurs personnes partaient chez les prostituées à cette époque¹²⁹. »

Pendant cette période, le métier de la prostitution change de visage. Le phénomène, qui était jusque-là timide malgré son officialisation, prend de l'ampleur en termes non seulement de visibilité, mais aussi au niveau du chiffre. L'arrivée des contingents nigérian et ghanéen gonfle évidemment l'effectif des prostituées et donne ainsi de la visibilité à ce métier considéré comme tabou et déshonorant dans les sociétés africaines. Cette période fait tomber petit-à-petit le caractère gênant qui entoure la pratique de la prostitution dans nos sociétés africaines. Plusieurs hommes n'éprouaient plus de gêne à aller passer du temps avec les prostituées. De leur côté, les prostituées qui se cachaient toujours malgré l'officialisation de la pratique, n'avaient plus de gêne à exercer leur métier. Dès lors, le phénomène prend une dimension de plus en plus grande et importante dans la colonie en général, et plus particulièrement à Abidjan.

Le développement de la prostitution à cette période est dû à celui de la ville d'Abidjan. Avec l'ouverture du P.A.A. en 1951, la ville connaît une croissance économique et démographique extraordinaire. Les nombreux célibataires qui peuplent la ville s'érigent en une véritable clientèle pour les prostituées. Certains hommes mariés fréquentent aussi ces filles publiques. Dès lors, la ville d'Abidjan devient une destination privilégiée de nombreuses prostituées. À cet effet, les

¹²⁹ M. Fall. (20 Août 2016). Entretien réalisé à Treichville, quartier apollo.

prostituées « Toutou », originaires du Ghana et du Nigeria, viennent dans la colonie de Côte d'Ivoire pour exercer leur métier. Leur intérêt pour la ville d'Abidjan s'explique par leur désir de maximiser leur profit. La prostitution étant une activité commerciale, la recherche du profit en est donc le socle principal. La ville d'Abidjan offrait donc un profil idéal pour l'atteinte d'un tel objectif commercial. C'est ce qui explique une forte présence des prostituées « Toutou » dans cette ville.

Le plus gros contingent de ces prostituées « Toutou » s'installe donc naturellement à Abidjan, plus précisément dans les quartiers d'Adjamé et surtout de Treichville. À Treichville, les avenues 14 ; 3 ; 5 et surtout 20 sont les plus fréquentées par les prostituées (Rouch & Bernus, 1957, p. 234). Elles ne se cachent pas. Elles exercent leur métier au vu et au su de tout le monde. Contrairement aux prostituées ivoiriennes qui pratiquaient leur métier avec une certaine réserve et retenue, les prostituées « Toutou » n'avaient aucun complexe dans l'exercice de leur métier. De toutes les façons, elles n'avaient presque pas le choix puisqu'elles avaient quitté leurs différents pays pour cela. Elles n'avaient donc aucune raison d'en avoir une quelconque honte.

Les « Toutou » sont réputées appartenir à trois groupes ethniques connus à Abidjan sous les noms « Afanti », « Corbou » et « Nagriye » (Rouch & Bernus, 1957, p. 234). Elles sont composées de jeunes filles (21 ans) et des vieilles femmes (plus de 50 ans). Il n'y a donc pas de tranche d'âge particulière pour être « Toutou ». Le plus important est d'avoir la capacité d'exercer le métier. Cependant, la majorité des « Toutou » sont jeunes. 60% d'entre elles ont un âge compris entre 20 et 30 ans (Rouch & Bernus, 1957, p. 236). La présence de vieilles femmes de plus de 50 dans le métier de prostitution montre à quel point ce métier avait atteint un niveau important. La présence de jeunes filles (20 à 30 ans) et de vieilles femmes (plus de 50 ans) dans les rangs des « Toutou » montre aussi que la prostitution touchait aussi bien les jeunes que les vieux.

Dans les années 1950, la prostitution gagne donc en visibilité à Abidjan. Pour donner de la valeur à leur métier, les prostituées, à l'instar des autres corps de métier, mettent en place leur organisation corporatiste. En 1954, grâce à leur bonne organisation, elles « auraient eu une sorte de reconnaissance officielle, leur présidente les représentant dans les manifestations publiques au même titre que les autres corps de métier » (Rouch & Bernus, 1957, p. 241). Cela montre que le mythe qui entourait cette pratique dans les débuts de la colonisation a fini par tomber. En plus du fait qu'elles ne se cachent plus dans l'exercice de leur métier, les prostituées sont désormais représentées par une délégation officielle lors des cérémonies solennelles organisées par l'administration coloniale.

À partir donc de 1951, la prostitution s'affirme comme un métier au même titre que les autres. Les prostituées sont fréquentées par de nombreux célibataires et même quelques hommes mariés dans plusieurs villes de la colonie. La ville d'Abidjan représente l'épicentre de la pratique grâce à son dynamisme aussi bien démographique qu'économique. Le métier s'intensifie et gagne en visibilité. Cette dynamique est surtout liée à la présence des prostituées « Toutou » qui en quelques

sortes, sont venues professionnaliser ce métier qui, pendant longtemps, était exercé presque dans l'ombre malgré son officialisation par l'arrêté de l'administration coloniale en date du 12 janvier 1909.

Conclusion

De 1894 à 1957, l'évolution de la prostitution connaît trois grandes phases à Grand-Bassam, Bingerville et Abidjan : une phase de clandestinité (1857–1909), une phase d'officialisation (1909–1951) et une phase d'intensification et de visibilité (1951–1957).

La période de 1857 à 1909 est marquée par la phase de la clandestinité, même s'il est nécessaire de signifier qu'il ne s'agissait pas d'une clandestinité absolue dans la mesure où l'autorité coloniale était non seulement bien informée de la pratique de la prostitution, mais aussi, l'encourageait pour pouvoir permettre à ses fonctionnaires célibataires de se soulager. La clandestinité de la prostitution était consécutive à l'arrêté du Lieutenant-gouverneur, Louis Gustave BINGER en date du 29 décembre 1894, relatif à la réglementation du service de la police Grand-Bassam, capitale coloniale. Cette mesure visait à assurer la sécurité de la colonie sous toutes ses formes en luttant contre les pratiques marginales et déviantes comme la prostitution.

Mais, vu le danger susceptible d'être engendré par la prostitution, notamment au niveau de la vie sanitaire de la colonie, et vu aussi le grand intérêt que représente cette pratique pour un grand nombre de fonctionnaires coloniaux, l'autorité coloniale prend un arrêté le 12 janvier 1909 pour réglementer la prostitution à Grand-Bassam et Abidjan. Cet arrêté donne un statut clair aux prostituées, qui désormais, ont toute la latitude d'exercer leur métier en toute liberté. Il suffit pour cela de se faire enregistrer dans les registres officiels de l'administration. Cette deuxième phase, celle allant de 1909 à 1951, marque donc la phase d'officialisation de la prostitution. Les prostituées constituent donc un corps légalement constitué au même titre que les autres métiers reconnus dans la colonie. L'un des objectifs clés de cette officialisation était le contrôle de la vie sanitaire de la colonie. Puisque, avec la reconnaissance de la prostitution, les prostituées légalement et officiellement déclarées sont tenues de se soumettre aux visites médicales. Cela permet donc de mieux contrôler la politique sanitaire de la colonie. Cette phase est importante car elle permet à la prostitution de s'affirmer progressivement comme un métier au même titre que les autres, en termes de reconnaissance par les autorités coloniales.

Cette marche progressive débouche, en 1951, au début de la phase d'intensification de la prostitution dans la colonie de Côte d'Ivoire. Cette phase d'intensification et de visibilité part de 1951 à 1957. C'est l'âge d'or de la pratique de la prostitution en période coloniale ivoirienne. Cette phase est marquée par l'arrivée de plusieurs femmes étrangères (nigérianes et ghanéennes surtout) à Abidjan pour l'exercice de la prostitution comme métier. La commune de Treichville est leur quartier général. Ces prostituées « Toutou » professionnalisent le métier de prostituée et lui donnent une nouvelle dynamique. On trouve en leur sein des femmes aussi

jeunes que vieilles. Cet attrait des prostituées « Toutou » pour la ville d'Abidjan est lié au développement de cette ville avec notamment l'ouverture du Port Autonome d'Abidjan en 1951. La ville connaît alors une croissance économique et démographique extraordinaire. Cela constitue un terrain fertile pour l'exercice d'un métier comme la prostitution.

Références bibliographiques

Sources orales

Beugré, R. (16 Octobre 2016). Entretien réalisé à Adjamé-Bingerville.

Coulibaly, I. (15 Octobre 2016). Entretien réalisé à Bingerville, quartier Gbagba.

Fall, M. (20 Août 2016). Entretien réalisé à Treichville, quartier apollo.

Source imprimée

Rouch, J., & Bernus, E. (1957). *Note sur les prostituées « TOUTOU » de Treichville et d'Adjamé*. Études éburnéennes, tome VI.

Sources d'archives (Archives Nationales de Côte d'Ivoire)

Série "FF" : police et prisons

Sous série "1FF" : Police

1FF 26 : Réglementation de la circulation nocturne des indigènes à Bingerville. 1913.

1FF 34 : Télégramme relatif à la circulation nocturne d'indigènes dans les rues de Grand-Bassam. 1924.

1FF 89 : Arrêté rapportant plusieurs dispositions de l'arrêté du 29 Décembre 1894 sur la police à Gand-Bassam. 1907.

1FF 146 : Réglementation de la prostitution à Abidjan et Grand-Bassam 1908-1912.

Ouvrages, thèses et articles

Bekoin, T. R. (2010). L'autorité coloniale face au problème de la prostitution en Côte d'Ivoire (1909-1936). *Africa : rivista trimestrale di studi e documentazione dell'Istituto italiano per l'Africa e l'Oriente*, LXV, 1-4, ISSN 0001-9747, 351-375.

Diabaté, A. (2018). Le phénomène de la prostitution en Côte d'Ivoire dans la période coloniale (1909-1957). *Cahiers congolais d'Anthropologie et d'Histoire*, 19, ISSN 0255-0199.

Dictionnaires le Robert-VUEF (2002). *Le nouveau petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Société Dictionnaires le Robert.

Domergue-Cloarec, D. (1984). *Politique coloniale française et réalités coloniales : l'exemple*

de la santé en Côte d'Ivoire 1905-1958 [Thèse pour le Doctorat d'État ès-lettres et sciences humaines, Université de Poitiers].

Faye, O., & Thioub, I. (2003). Les marginaux et l'État à Dakar. *Le Mouvement social*, n°4, 93-108.

Gueu, D. (2016). La marginalité du genre dans les grandes agglomérations en Côte d'Ivoire : le cas de la prostitution de luxe à Abidjan. *European Scientific Journal*, XII, 32, 1857-7881, 193-205.

Loucou, J-N. (1982). *Bibliographie de l'Histoire de la Côte d'Ivoire*. Département d'Histoire.

N'golo, C. J. (1981). *Bingerville à l'époque des Gouverneurs 1900-1934* [Mémoire de maîtrise d'Histoire, Université nationale de Côte d'Ivoire].

Sow, F., & Bop, C. (dir.) (2004). *Notre corps, notre santé. La santé et la sexualité des femmes en Afrique subsaharienne*. L'Harmattan.

Thompson, E. P. (1988). *La formation de la classe ouvrière anglaise*. Le Seuil-EHESS Gallimard.

Verdon, J. (1996). *Le plaisir au moyen âge*. Perrin.